

Fiche annexe : BOIS – Chaudière à bois –

Dossier de demande N° : _____
(Réservée à l'Administration de l'environnement)

Par la présente fiche annexe au formulaire de demande DEPA sont indiqués **les aspects financiers et les spécifications techniques** de l'installation. La présente fiche peut être remplie par le conseiller en énergie, la personne ayant établi le calcul de performance énergétique, l'architecte responsable du projet ou le responsable des travaux. Toutefois, la fiche est à valider (signer) par l'entreprise responsable des travaux.

Référence légale : Règlement grand-ducal du 12 décembre 2012 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement - **Mémorial A264/2012**.

Avis important:

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant.

1) Informations générales

L'immeuble se trouve à l'adresse suivante:

1.01	N° :		Rue :	
1.02	Localité :		Code Postal :	
1.03	Type d'installation :			
	<input type="checkbox"/> Chaudière à granulés de bois			
	<input type="checkbox"/> Chaudière à plaquettes de bois			
	<input type="checkbox"/> Poêle à granulés de bois, intégré dans un système de chauffage central et fournissant au moins 50% de la chaleur produite au chauffage central			
	<input type="checkbox"/> Chaudière à combustion étagée pour bûches de bois			
1.04	Cas d'application :			
	<input type="checkbox"/> Génération de chaleur dans une maison individuelle			
	<input type="checkbox"/> Génération de chaleur dans une maison à appartements avec _____ appartements			
	<input type="checkbox"/> Génération de chaleur pour _____ maisons individuelles et _____ maisons à _____ appartements			

2) Coûts

	Eléments éligibles	Coûts éligibles	
2.01	Chaudière ou poêle Position(s) de la facture : _____	_____ €	<i>- Les copies des factures justifiant les coûts éligibles sont à joindre à la demande et doivent être munies d'une preuve de paiement valable (tampon banque ou avis de débit)</i> <i>- Les coûts sont à indiquer hors tva.</i>
2.02	Equipements périphériques (réservoir de stockage du combustible, système d'alimentation, raccordement hydraulique et électrique, réservoir tampon) Position(s) de la facture : _____	_____ €	
2.03	Les frais d'installation Position(s) de la facture : _____	_____ €	
2.04	Total des dépenses éligibles	_____ €	

3) Informations techniques		
3.01	Marque et modèle de la chaudière / du poêle _____ _____	
3.02	Puissance thermique nominale de la chaudière _____ kW	<i>Une fiche technique du fabricant est à joindre indiquant la puissance thermique nominale et certifiant les critères suivants à respecter à la puissance thermique nominale et à une concentration volumétrique d'oxygène dans les fumées de 13% aux conditions normales de température et de pression (273 K, 1013 hPa):</i> - émissions de monoxyde de carbone (CO) ≤ 250 mg/m ³ ; - émissions d'oxydes d'azote (NOx) ≤ 200 mg/m ³ ; - émissions de particules ≤ 50 mg/m ³ pour les installations pour lesquelles la facture est établie avant le 1er janvier 2015; - émissions de particules ≤ 30 mg/m ³ pour les installations pour lesquelles la facture est établie à partir du 1er janvier 2015; - rendement de production («Kesselwirkungsgrad») de la chaudière ≥ 90%; - rendement de combustion («feuerungstechnischer Wirkungsgrad») du poêle à granulés ≥ 90%;
3.03	Emissions de monoxyde de carbone (CO) _____ mg/m ³	
3.04	Emissions d'oxydes d'azotes (NOX) _____ mg/m ³	
3.05	Emissions de particules _____ mg/m ³	
3.06	Rendement de production/de combustion _____ %	
3.07	Marque, type du réservoir tampon _____ _____	
3.08	Capacité du réservoir tampon _____ l	<i>Pour les chaudières à combustion étagée pour bûches de bois et les chaudières combinées bûches de bois granulés de bois, un réservoir tampon ayant une capacité minimale de 55l/kW doit être mis en place. Ces chaudières doivent alimenter un circuit de chauffage central.</i>

4) Obligations à respecter			
Equilibrage hydraulique			
4.01	Mise en place de la chaudière à bois dans une :	<input type="checkbox"/> Nouvelle maison <input type="checkbox"/> Maison existante	<i>Lors de la mise en place d'une chaudière à bois dans une nouvelle maison, l'équilibrage hydraulique du réseau de chauffage doit être effectué.</i>
	Année de construction de la maison :	_____	
4.02	Un équilibrage hydraulique du réseau de chauffage a été effectué.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<i>Un protocole de l'équilibrage hydraulique doit être fourni comme preuve.</i>

5) Informations concernant l'exécutant des travaux

5.01	Nom :					
5.02	Nom de l'entreprise :					
5.03	Numéro du registre commercial :					
5.04	N° :		Rue :			
5.05	Localité :			Code Postal :		
5.06	Tél :		Fax :		E-mail :	

6) Déclaration de l'exécutant des travaux

6.01	<p>Le (la) soussigné(e) repris sous l'alinéa 5) déclare par la présente que :</p> <ol style="list-style-type: none">les travaux ont été réalisés conformément aux indications fournies à la présente fiche ;le cas échéant, ces indications sont conformes au calcul de performance énergétique ; <p>Le (la) soussigné(e) repris sous l'alinéa 5) déclare avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la fiche annexe BOIS comme complète, à savoir que :</p> <ol style="list-style-type: none">toutes les lignes numérotées de la présente fiche sont remplies ;les annexes énumérées ci-après sont concluantes ; <p>Le (la) soussigné(e) repris sous l'alinéa 5) déclare avoir pris connaissance du règlement grand-ducal du 12 décembre 2012 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement - Mémorial A264/2012.</p> <p style="text-align: center;">_____ le _____ 20__</p> <p style="text-align: center;">Signature et cachet</p>
------	--

Annexes:

- Fiche technique du fabricant indiquant la puissance thermique nominale de la chaudière / du poêle et certifiant les émissions et le rendement aux conditions demandées
- Fiche technique du fabricant indiquant le degré de soutirage de la chaleur utile au caloporteur (dans le cas d'un poêle à granulés de bois)
- Protocole de l'équilibrage hydraulique (dans le cas de la mise en place de la chaudière dans une nouvelle maison)